

## **Contribution**

### **Formons nos cellules !**

La création du PCF suite au congrès de Tours est suivie d'une période de restructuration du parti, avec une organisation interne qui se modifie par rapport à ce qu'elle était à la SFIO. Cette restructuration est le reflet d'une réorientation politique, le parti s'inscrivant dans une véritable perspective révolutionnaire, il veut se doter d'outils permettant la construction entre autres d'une organisation politique aux mains des travailleurs. L'une de ces restructurations concerne l'organisation du parti au niveau local et donc la création des cellules.

Parmi les analyses critiques de l'organisation en section on retrouve divers arguments qui gardent encore aujourd'hui leur actualité. Ainsi on peut parler du manque de vie de la plupart de nos sections. En effet, on constate que la plupart des camarades n'assistent pas ou peu aux réunions de sections qui sont souvent mensuelles. Les débats ne sont souvent pas poussés à fond, la parole y est souvent monopolisée par quelques bon causeurs, généralement ceux de catégorie sociale le plus doté en capital culturel et symbolique. De plus, le partage du travail et l'implication dans les tâches nécessaires à la mise en place de l'activité militantes sont souvent effectuées par les mêmes. Les autres n'ayant souvent pas de tâches définies à accomplir. Cette difficulté d'intégration des nouveaux camarades dans l'activité de la section est aussi une des raisons pour lesquelles notre parti rencontre des difficultés à recruter, garder ses nouveaux adhérents et les faire passer de simple adhérent à militant, depuis un certain nombre d'années. Or, on ne peut faire l'analyse de ce problème comme découlant d'un je m'en foutisme généralisé mais bien comme étant le résultat d'un problème organisationnel. Il nous faut être au plus proche des populations pour pouvoir les intégrer au mieux dans notre parti. Pour cela il nous faut nous structurer autour des deux endroits où les travailleurs sont le plus, à savoir leur lieux de vie (leur quartier, leur village) et leur lieux de travail.

Depuis Robert Hue, le parti a fait le choix de ne plus privilégier l'organisation en cellules. Et même si l'article 1.4 des statuts actuels cible l'importance de cadre d'organisation de proximité (tant au niveau des quartiers que des entreprises), ce dernier est plus que flou sur les contours de ce même cadre. En effet, ces derniers sont plus qu'imprécis, disant qu'on peut à la fois faire des collectifs avec des non membres du parti, mais aussi des cellules ou encore des comités. L'existence financière de ces cellules est elle aussi peu claire puisque il est dit "En coordination avec les instances du Parti, ces cellules, ces comités, collectifs, groupes de

travail, réseaux, collectifs de coordination... décident de leur mode de fonctionnement de leur financement et leurs initiatives. Ils nourrissent le travail d'élaboration et d'initiative des instances du Parti.”

Nous proposons donc les modifications statutaires suivantes :

**Suppression de l'article 1.4 :**

Ajout d'un article dans le chapitre II : Les droits des adhérents et des adhérentes. Partie 5. Les structures locales et départementales

“La cellule est la base de l'organisation du Parti. Il existe des cellules locales, des cellules rurales, des cellules d'entreprises et des cellules de corps de métier. Les nouvelles cellules se constituent en accord avec le comité de section, ou à défaut le conseil départemental.

La cellule contribue à l'élaboration de la politique du Parti et en assure la réalisation pratique, compte tenu des besoins et aspirations des travailleurs et en particulier des populations les plus impactés par l'exploitation capitaliste. Elle intervient sur toutes les questions ayant trait aux intérêts et à l'action des masses populaires. La cellule propage la politique du Parti, ses idées, ses solutions par l'édition régulière de journaux de cellule et de tract, par l'organisation de réunions publiques ou encore via les réseaux sociaux. La cellule a pour devoir de développer l'éducation politique et culturelle de ses membres. Elle se préoccupe de recruter en permanence de nouveaux adhérents.

La plus haute instance de la cellule est l'assemblée de cellule. Celle-ci élit chaque année le bureau et le secrétariat de la cellule. Le bureau prépare les réunions de cellule et contribue au travail collectif de tous ses adhérents. Il est responsable devant la cellule et révocable à tout moment par elle.”

**Modification de l'article 15.1 Cotisation de l'adhérent :**

Remplacer “Le produit de la cotisation est réparti par tiers entre la section, la fédération et le conseil national”

Par “Le produit de la cotisation est réparti par quart entre la cellule, la section, la fédération et le conseil national”